Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 765

Artikel: Journée des oeuvres féminines

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266840

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A.

Bibliothèque Publique & Universitaire de Genève

7 MAI 1949 — GENEVE

TRENTE-SEPTIEME ANNÉE — N° 765

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. **6.—** (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » **8.—**
Le numéro . . . . . » **0.25**
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Rien n'échappe à la censure des hommes... mais cela importe peu, faites le bien et laissez parler les autres.
BOUDDHA.

SÉANCES LONDONIENNES

Lorsque nous nous rencontrons avec des femmes d'autres pays pour nous entretenir des problèmes féminins internationaux, malgré la joie et l'enrichissement, que nous y trouvons, nous devons convenir avec regret que nous, en Suisse, nous sommes relégués à l'arrière, à cause de l'absence de nos droits politiques.

Il est toujours pénible de s'entendre demander combien de temps nous resterons en queue du progrès... ou bien c'est la représentante des Etats-Unis, Dorothy Kenyon, juge à New-York qui propose la création d'une ligue mondiale des femmes électrices dont nous aurions pu avoir la présidence si...

Toutefois nous sommes frappées de constater, au cours des entretiens, que, dans les pays qui possèdent le suffrage féminin, les mêmes problèmes que chez nous se posent encore ; là-bas aussi, il faut lutter des dizaines d'années pour une innovation en faveur des femmes, bien que les représentantes féminines siègent au Parlement, et que les électrices bombardent leurs représentants de requêtes. Ainsi, c'est seulement maintenant (janvier 49) qu'est entrée en vigueur la loi conférant aux femmes anglaises le droit de conserver leur nationalité britannique d'origine, lorsqu'elles épousent un étranger ; pourtant, il y a plus de trente ans que ces femmes sont électrices et éligibles.

Aux Etats-Unis, deux femmes seulement siègent à la Chambre et une seule, à notre connaissance, au Sénat. Il y a donc, là aussi, beaucoup à faire pour obtenir une équitable représentation des femmes.

Les questions professionnelles présentent également les mêmes difficultés dans tous les pays, c'est pourquoi un congrès de l'*Alliance internationale des femmes pour l'égalité des droits et des responsabilités* aura lieu du 18 au 23 juillet à Amsterdam ; le comité le prépara à Londres, à sa session de mars : une demi-journée fut consacrée à la discussion du thème prévu « bonheur et sécurité par le travail ». On s'adressera d'abord, en cette occasion, aux jeunes générations féminines et on leur montrera combien une formation professionnelles complète est nécessaire, voire indispensable, et combien un choix soigneux est important pour procurer aux femmes joie et libération. Car la profession ne doit pas être seulement un entr'acte entre la fin de l'école et le mariage, mais un des buts de la vie. Dans bien des cas, pour la femme qui restera seule, elle remplira son existence et, même pour la femme mariée, elle sera une nécessité, car le mariage ne nous assure pas contre le besoin. Ces problèmes ne sont-ils pas aussi brûlants chez nous ? à vrai dire, il se posent d'une façon particulièrement urgente dans les pays dévastés par la guerre où, la population masculine ayant été décimée, beaucoup de jeunes filles n'auront pas la possibilité de se marier.

« La femme et les droits humains », tel sera le *motto* du congrès d'Amsterdam. On prévoit aussi de consacrer quelques heures à la discussion de la situation de la femme dans des Etats peu avancés. On entend par là, avant tout, les larges couches féminines des milieux les plus pauvres de l'Orient, on pense à la situation de ces familles qui vivent dans la plus grande misère, dans l'ignorance et dans les pires conditions hygiéniques. C'est pourquoi il faut nouer des liens plus étroits avec les femmes de l'Orient ; heureusement, depuis le congrès d'Interlaken, les organisations féminines de ces contrées, ainsi que celles de l'Abyssinie et du Pakistan, sont entrées à l'Alliance. Ce n'est pas non plus par hasard que la commission du statut de la femme vient de siéger à Beyrouth ; il fallait voir sur place comment on peut aider ces masses de femmes opprimées. Cette action ne peut, à vrai dire, être entreprise qu'avec l'aide des femmes cultivées du pays, élite bien peu nombreuse. L'Alliance a délégué deux représentantes à Beyrouth chargées, d'une part de suivre les travaux de la commission de l'ONU, d'autre part, d'entrer en rapport, éventuellement, avec les organisations féminines syriennes, libanaises et autres.

A Amsterdam, la notion de démocratie sera à nouveau définie — et c'est fort nécessaire — on montrera que le véritable esprit démocratique ne règne que là où la personnalité est libre de s'exprimer oralement ou par la plume, libre d'adhérer à n'importe quel parti, libre d'adopter les idées de son choix ; on discutera de la sorte de démocratie que nous voulons reconnaître.

Enfin, il y aura encore débat sur deux problèmes actuels brûlants : l'alimentation et la production alimentaire, ainsi que sa répartition dans le monde, enfin sur la construction urgente d'habitations dans les pays atteints par la guerre et ailleurs.

Une fusion avec le Conseil international des Femmes qui a donné lieu à des discussions prolongées, fut enfin écartée parce que l'Alliance pour l'égalité des droits et des responsabilités a encore des tâches spéciales et nombreuses à accomplir avant que l'égalité de condition pour les femmes soit atteinte dans tous les domaines.

Mentionnons le beau succès de la sous-commission pour l'égalité de la morale qui fit part d'une nouvelle, parvenue télégraphiquement d'Egypte, selon laquelle la suppression des maisons closes allait entrer en vigueur sur ordonnance légale. Pour la suppression de ces mêmes maisons en Italie, des motions ont été déposées à la Chambre comme au Sénat par des femmes députés : voilà une conséquence directe de la Conférence de l'Alliance à Rome en mai 1948.

Remercions l'Alliance[1] et sa représentante à Genève, Mlle Schaetzel, Dr, pour pour ses efforts déployés auprès du Comité international de la Croix-Rouge, grâce auxquels l'article 27 de la Convention pour la protection des civils fut complété afin de préciser la protection de la femme « spécialement contre les attentats à la pudeur, le viol et la prostitution obligatoire ».

Mme Dr von Velsen, autrefois collaboratrice allemande au comité de l'Alliance, qui séjourne en Angleterre pour rétablir sa santé, fut saluée pour la première fois par le comité actuel. Elle put donner un bref rapport sur les efforts des femmes allemandes pour s'unir au-dessus des partis. Malheureusement, l'énergie de beaucoup de femmes capables est absorbée par l'assistance directe aux réfugiés de l'est et on manque de temps pour tout autre travail. Toutefois des organisations ont été créées et une communauté de travail interzone établie pour les femmes des trois zones occidentales.

On demandera une collaboration plus étroite avec l'ONU et ses organes, l'Alliance a des représentantes à Lake Success aussi bien qu'à Paris et à Genève ; de nouveau, Mlle Dr Ginsberg, vice-présidente de l'Alliance, interprète réputée dans les congrès et les conférences internationales, rétablira les rapports avec les bureaux de Genève (Organisation du Travail, etc.). C'est une des tâches des organisations féminines mondiales de faire connaître au public dans les pays différents, les décisions de l'ONU et d'aider à les réaliser.

Seul le manque de place nous empêche d'en dire plus sur les travaux du comité de Londres. Nous espérons que le congrès d'Amsterdam attirera beaucoup de suffragistes suisses auxquelles notre association offrira des conditions de voyage avantageuses.

A. V. A.

[1] C'est par erreur que nous avions attribué ces démarches au Conseil international des femmes, dans notre numéro du 5 février.

Association Suisse pour le Suffrage féminin

SAMEDI 14 et DIMANCHE 15 MAI 1949

XXXVIIIe ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

à SION

ORDRE DU JOUR :

Samedi 14 mai, à 16 h. 30 précises, Salle du Grand Conseil.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

(Les délégués sont priés d'échanger, avant l'ouverture de la séance, leur carte de délégation contre les cartes de vote).

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel du comité.
3. Rapport financier et cotisation aunuelle.
4. Cotisation à l'Alliance de Sociétés féminines suisses (Secrétariat féminin suisse).
5. Election d'un membre du Comité central.
6. Modifications aux statuts.
7. Divers.

Le souper sera servi dans les hôtels

A 20 h. 30 : **Assemblée publique** dans la Salle du Grand Conseil.

Dimanche 15 mai, à 9 h. 45 :

a) **Nos moyens de propagande**

Mme P. GERHARD : Propositions de Vevey. Mme RIGLING : Proposition de Zurich. Discussion.

b) **Accès des femmes à la magistrature**

Exposés de Mme D. de RHAM, juge à la Chambre pénale des Mineurs, Lausanne et de Mlle A. QUINCHE, avocate, Lausanne. Discussion.

Les chambres à l'hôtel seront retenues par la section de Sion. Les délégués sont priés de s'inscrire, autant que possible, pour des chambres à deux lits, celles à un lit étant très rares. Prière de s'inscrire au plus tard jusqu'an 1er mai auprès de Mme Sierro-Logean, sous le Scex, Sion. (Prix des hôtels : 5 fr. ; petit déjeûner 2 fr.). Les cartes de banquet à 6 fr.— seront distribuées avant le début de l'assemblée générale. Des éclaireuses se tiendront à la disposition des participantes à la gare de Sion. Des visites avec guides et excursions sont prévues pour le dimanche après-midi et seront annoncées avant l'ouverture de l'assemblée, ainsi que les cultes du dimanche matin.

Journées des œuvres féminines

A Bâle

La centrale des femmes de Bâle a décidé de consacrer chaque année un jour spécial à l'une des œuvres dont elle s'occupe, soit l'œuvre des gares, les homes de jeunes filles, ou tout autre qui manque toujours de moyens nécessaires, car les dons ou les legs se font de plus en plus rares. Cette année, la journée de l'œuvre de la femme avait été consacrée au développement de l'aide ménagère de plus en plus difficile à trouver, et les Bâloises avaient tricoté plus de 10.000 torchons à laver la vaisselle qui furent accompagnés de 4 cuillers en bois et vendus sur de nombreux petits stands placés aux endroits les plus fréquentés de la ville et tenus bénévolement par des vendeuses qui s'étaient mises au service de la bonne cause. C'est ainsi que les 1er et 2 avril, on vendit pour plus de 15.000 fr. de cuillers et de torchons auxquels furent encore ajoutés quelques douceurs qui trouvèrent facilement preneur. Et nous ajouterons que ce ne sont pas seulement les ménagères qui soutinrent la vente, mais que les représentants du sexe fort qui tirèrent leur bourse très facilement et contribuèrent à la réalisation et au succès de la Journée des œuvres de la femme.

CANTON DE NEUCHATEL

Vente des 7 et 8 mai 1949

Achetez une spatule que vous offrirez à l'occasion de la Journée des mères, ainsi vous aiderez à développer et à perfectionner l'éducation ménagère. Soutenir cette action, c'est éviter bien des fléaux sociaux, c'est travailler pour le bonheur de la famille.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE